



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 4222

Texte de la question

M. Bernard Madrelle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des « reçus-collés » au CAPES et au CAPET. Ces candidats, admis sur liste complémentaire et dont les compétences ont été reconnus par les jurys, demeurent à ce jour sans affectation. Eu égard aux engagements pris et aux mesures définies quant à l'emploi des jeunes, il lui demande s'il compte procéder rapidement à l'intégration de ces candidats en qualité de stagiaires.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Madrelle](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4222

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3254

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4645